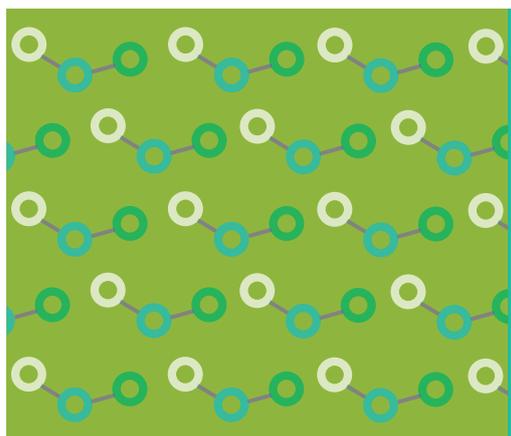


# agreste

LA STATISTIQUE, L'ÉVALUATION ET LA PROSPECTIVE AGRICOLE

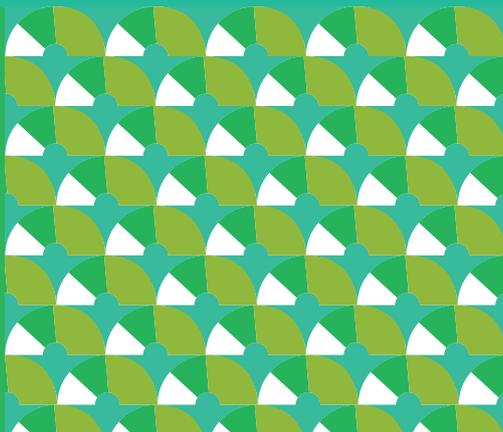
## DOSSIERS

# HAUTS- DE- FRANCE



AVRIL 2020 N° 1

# LA FILIÈRE PROTÉINES VÉGÉTALES



# SOMMAIRE

p. 4 INTRODUCTION

p. 5 **① LES PRINCIPALES PRODUCTIONS RÉGIONALES**

1 - Les oléagineux

Le colza

Le tournesol

Le soja

2 - Les protéagineux

Le pois protéagineux

La féverole

3 - Les légumineuses fourragères

p. 11 **② LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES**

1 - Le colza

2 - Le pois protéagineux

3 - Poids des cultures dans le résultat des exploitations

4 - Poids des charges d'alimentation sur le chiffre d'affaires

p. 13 **③ LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR PRODUIT**

p. 14 **④ LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FILIÈRE VÉGÉTALE**

1 - Les principaux établissements de fabrication d'huiles et graisses

2 - Les principaux établissements de travail du grain

3 - Les principaux établissements de fabrication de produits amylacés

4 - Les principaux établissements spécialisés en aliments pour animaux de la ferme

5 - Les principaux établissements spécialisés en aliments pour animaux de compagnie

p. 16 **DÉFINITIONS**

## INTRODUCTION

Le champ de la présente note se limite aux plantes riches en protéines dont la teneur en protéines brutes dépasse 15 % (oléagineux : colza, graines de tournesol et graines de soja, protéagineux : pois et féverole, légumineuses fourragères : luzerne et trèfle, principalement). Dans la région, le colza est très largement utilisé comme tête de rotation. Les oléagineux couvrent 9 % des terres arables de la région contre seulement 1 % pour les protéagineux. Les exploitations spécialisées en élevage dégagent peu de produits bruts de ces cultures comparées à l'ensemble des exploitations. La région et plus particulièrement le département du Nord, est exportatrice de céréales,

oléagineux et protéagineux ainsi que de produits amylacés. Le territoire héberge le leader mondial pour la protéine de pois (Roquette), le créateur de semences (Limagrain) et aussi des établissements appartenants aux entreprises Téréos et Cargill qui ont toutes les deux fait le choix d'investir dans les protéines végétales. La région a l'avantage d'accueillir le pôle de la bioéconomie, Industries et Agro-Ressources (IAR), qui associe plus de 400 adhérents de cette économie en France. Son objectif est de valoriser toutes les composantes des plantes, et leurs sous-produits, à des fins industrielles, et dans un souci de développement durable.

# 1 LES PRINCIPALES PRODUCTIONS RÉGIONALES

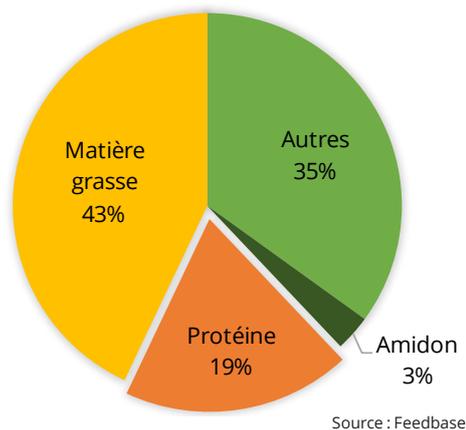
## 1. Les oléagineux

Les graines oléagineuses sont principalement utilisées pour la production d'huile. Leur utilisation non triturée en alimentation animale est faible car elles contiennent trop de fibres indigestibles ainsi que des composants pouvant affecter le métabolisme des animaux. Ces graines nécessitent des traitements industriels pour compléter l'apport en acides gras polyinsaturés essentiels du bétail sans causer de troubles digestifs.

### a - le colza

Avec 19 % de protéines, le colza est une plante riche en protéines mais aussi très riche en lipides. Cette teneur trop élevée limite son utilisation dans les rations alimentaires des monogastriques et des ruminants. Après trituration, les graines donnent des tourteaux et de l'huile brute qui est raffinée pour l'alimentation humaine ou semi-raffinée pour la chimie verte et les biocarburants. Seul un quart de l'huile de colza produite est destinée à l'alimentation humaine. Avec 1 ha de colza, la filière produit 500 litres d'huile alimentaire, 1 900 kg de tourteaux et 1 000 litres d'huile destinée à la fabrication de biocarburants.

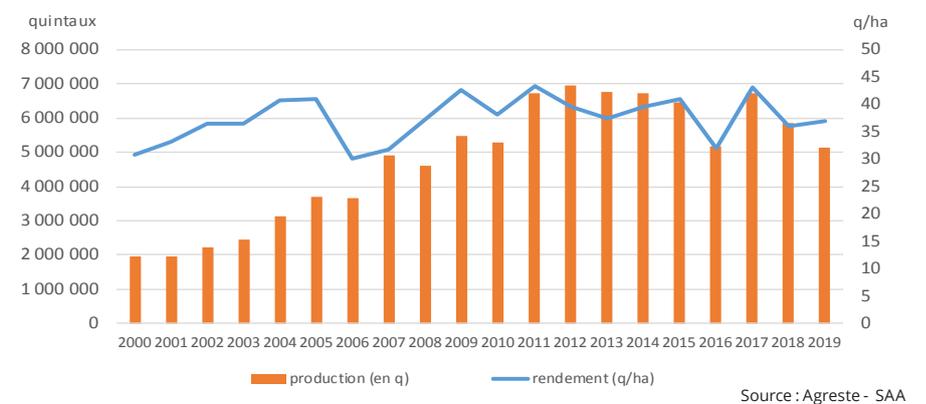
Graphique 1 : Composition du colza



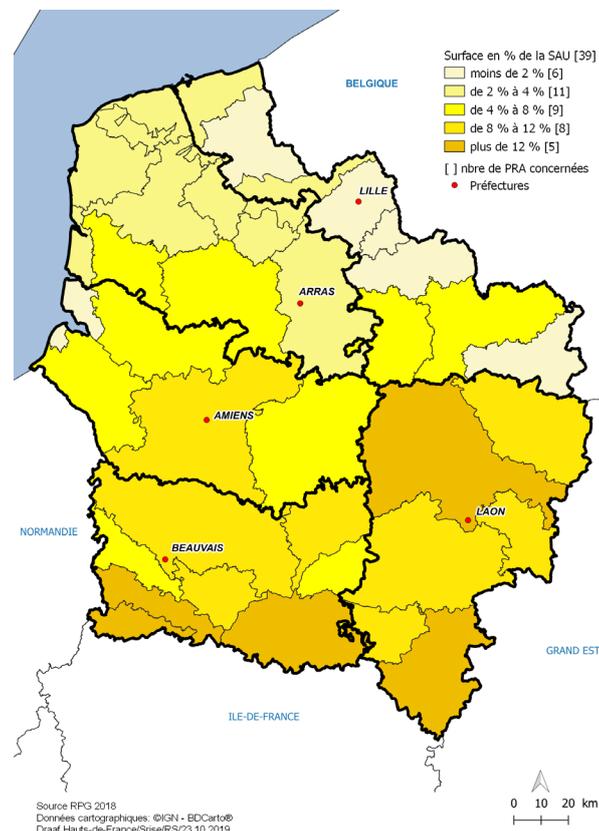
La culture du colza couvre plus de 140 000 ha de surface agricole utilisée de la région en 2019. Les exploitations des Hauts-de-France produisent plus de 5 millions de quintaux. La France

produit 50 millions de quintaux de colza en 2018 et la superficie consacrée à cette culture augmente de 35% entre 2000 et 2018 pour atteindre 1,6 millions d'hectares.

Graphique 2 : La culture du colza en Hauts-de-France

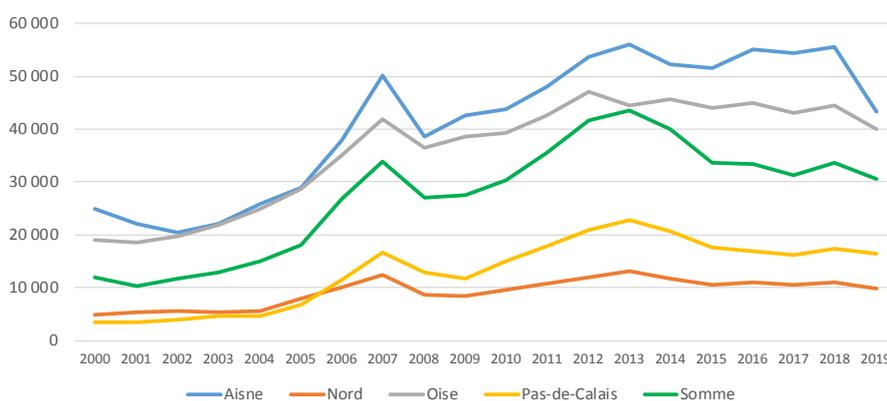


Carte 1 : Répartition de la culture de colza en Région Hauts-de-France par petite région agricole (PRA)



En 15 ans, la surface ensemencée en colza a doublé dans tous les départements, voire triplé dans le Pas-de-Calais. L'Oise, l'Aisne et le plateau picard de la Somme affichent les plus grandes parts de colza dans leur surface agricole utile. La petite région agricole du Saint-Quentinois et Laonnois compte plus de 12 % de sa SAU en colza en 2018. Le colza reste une tête d'assolement très plébiscitée sur les terres argileuses.

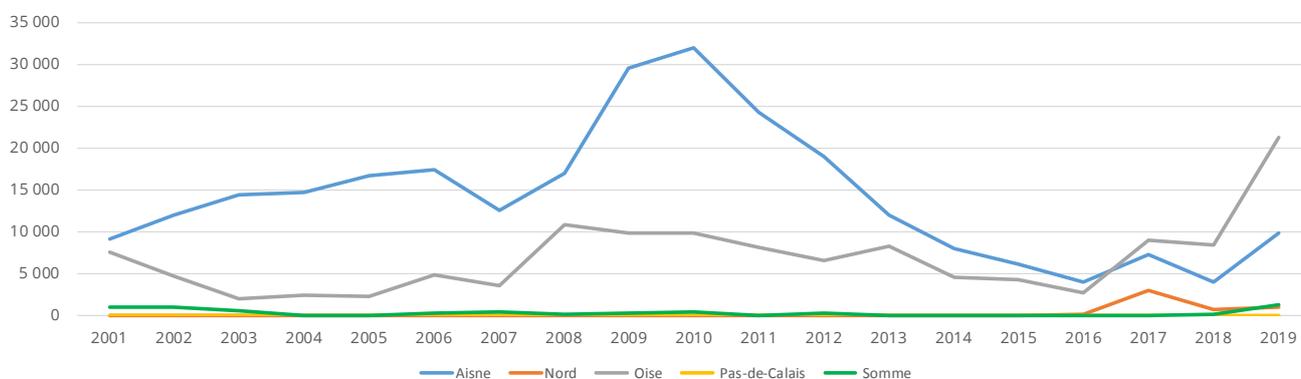
**Graphique 3 : Évolution de la superficie en colza par département (en ha)**



Source : Agreste - SAA

## b - le tournesol

**Graphique 4 : Production de tournesol par département (en qx)**



Source : Agreste - SAA

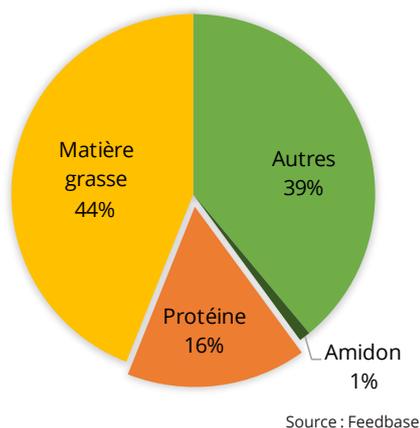
Les graines de tournesol sont connues pour leur utilisation en oisellerie. Elles sont aussi utilisées dans l'alimentation d'animaux à croissance lente comme les truies et certains ruminants. En alimentation humaine, l'huile de tournesol constitue le volume le plus important des huiles conditionnées commercialisées, mais est de plus en plus souvent associée à d'autres huiles avec la commercialisation d'huiles combinées.

Les exploitants des Hauts-de-France ne produisent que 0,1 % du tournesol français en 2018. Les départements de l'Aisne et de l'Oise sont les principaux producteurs de tournesol de la région. Après des années de chute, la production de tournesol connaît un rebond depuis 2016.

Les modes de consommation : choix d'une alimentation plus saine alternant protéines végétales et animales (régime flexitarien) ou refus de consommer de la viande (régime végétarien). Avec un total de 6 000 quintaux, la région ne produit que 0,15 % du soja français. Cette culture se rencontre plus fréquemment en Occitanie, Nouvelle-Aquitaine ou Bourgogne-Franche-Comté.

## c - le soja

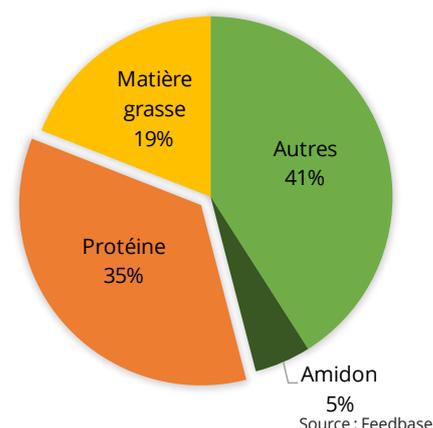
**Graphique 5 : Composition du tournesol**



Source : Feedbase

Les graines de soja très riches en protéines nécessitent un traitement thermique pour être utilisées en alimentation animale. Ces facteurs antinutritionnels éliminés, le soja est utilisé dans l'alimentation des monogastriques (volailles, porcs) et des ruminants. Le soja connaît une croissance de son utilisation dans l'alimentation humaine : tofu, sauce au soja... La demande en aliments riches en protéines végétales, souvent issues du soja, s'explique par de nouveaux

**Graphique 6 : Composition du soja**



Source : Feedbase

## 2. Les protéagineux

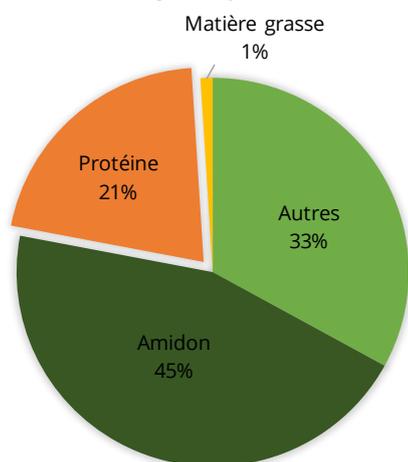
Les protéagineux sont des légumineuses cultivées pour leurs graines riches en protéines. Le pois, la féverole et le lupin sont les principaux protéagineux cultivés en France. Cependant, le lupin est très peu cultivé dans les Hauts-de-France.

### a - le pois protéagineux

Le pois sec est riche en amidon et en protéines ce qui lui confère une bonne digestibilité. Les protéines contiennent beaucoup de lysine, un acide aminé essentiel. Le pois protéagineux est très utilisé dans l'alimentation des animaux d'élevage, en particulier celle des monogastriques. Les pois sont alors broyés et mélangés à des céréales et à des tourteaux d'oléagineux pour être consommés sous forme de granulés, farine ou soupe.

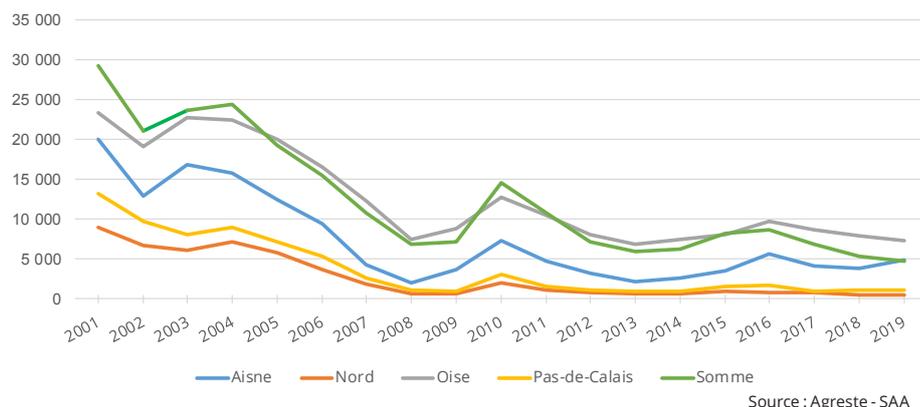
Avec moins de 19 000 ha en 2019, la sole ensemencée en pois protéagineux baisse de 82 % par rapport à l'année 2000. En 2010 puis en 2015, les superficies consacrées au pois augmentent mais s'érodent progressivement. La culture du pois protéagineux, bien qu'étant un bon précédent cultural, souffre d'un manque d'intérêt économique ainsi que de résultats de récolte en dents de scie en raison de sa sensibilité aux conditions climatiques. Avec

Graphique 7 : Composition du pois protéagineux

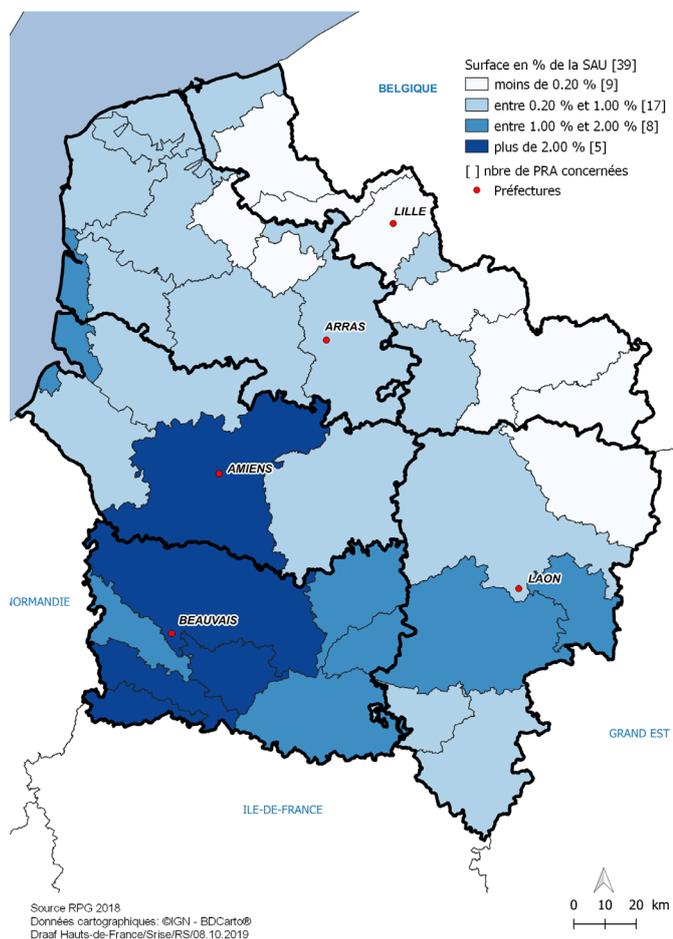


Source : INRA - AFZ 2004

Graphique 8 : Évolution de la sole en pois protéagineux dans les Hauts-de-France (en ha)



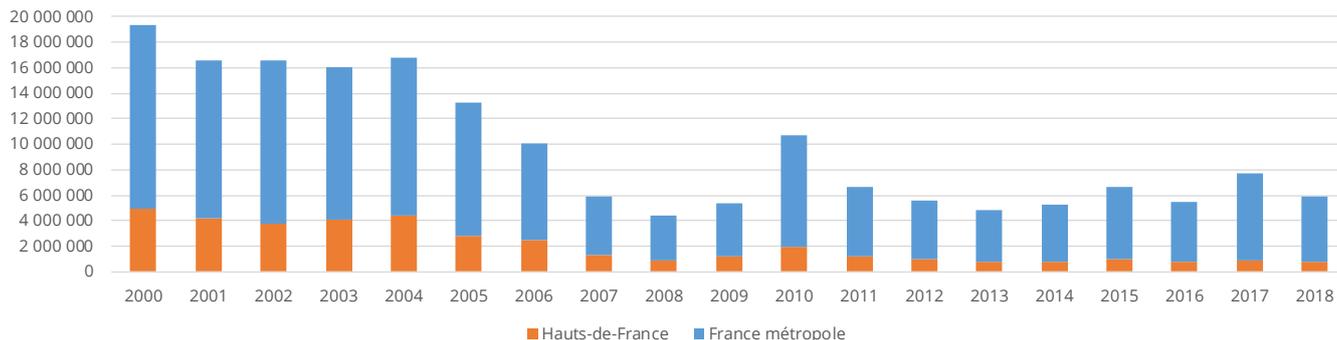
Carte 2 : Répartition de la culture de pois protéagineux en Région Hauts-de-France



près de 7 400 ha cultivés en 2019, l'Oise est le département le plus productif en pois suivi par la Somme et l'Aisne avec chacun environ 5 000 ha.

Les Hauts-de-France représentent 15 % de la production nationale de pois protéagineux en 2018 alors que ce taux s'élevait à 34 % en 2000.

**Graphique 9 : Production de pois protéagineux dans les Hauts-de-France par rapport à la France (en quintaux)**



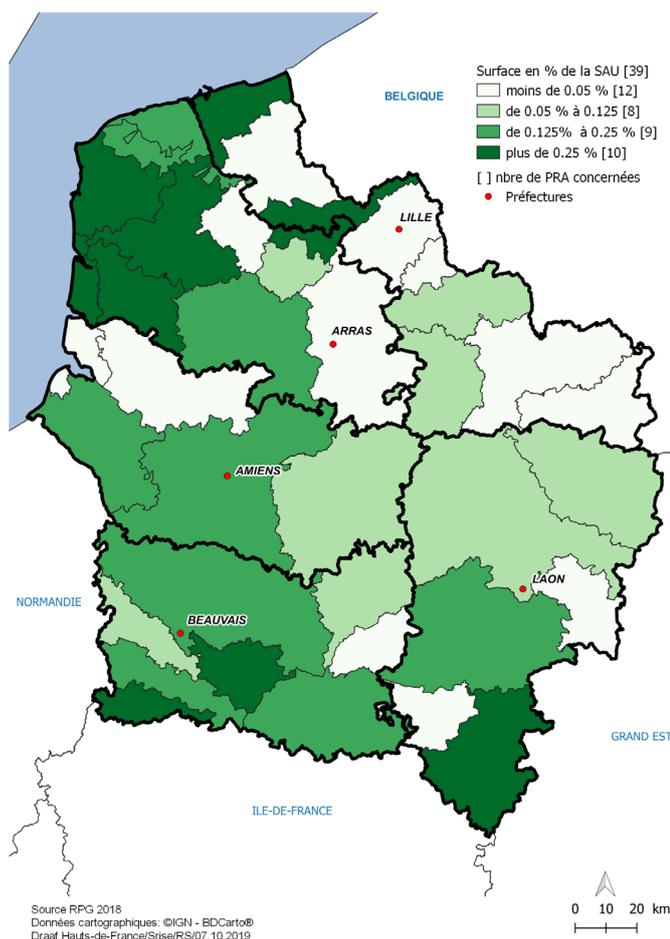
Source : Agreste - SAA

## b - La féverole

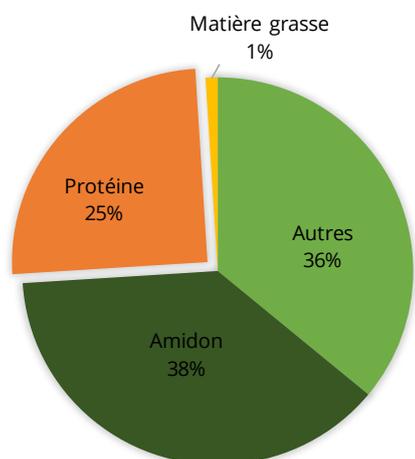
La féverole riche en protéines est consommée par les animaux de rente en Europe. Elle apprécie les climats doux et pluvieux et présente l'avantage de résister à l'aphanomyces (champignon responsable de la pourriture des racines). Cependant, elle est sensible à la bruche : un insecte dont la larve se développe à l'intérieur de la graine. La féverole représente 70 % des protéagineux cultivés en agriculture biologique en raison de son faible besoin en intrant.

La production des Hauts-de-France représente 9 % des 1,5 million de quintaux de féveroles produites en France en 2018. Le poids de la région pour cette culture est en baisse constante depuis 10 ans (en 2008, les Hauts-de-France produisaient 47 % des féveroles françaises). L'hétérogénéité des rendements pourrait expliquer le manque

**Carte 3 : Répartition de la culture de féverole en Région Hauts-de-France par petite région agricole (PRA)**



**Graphique 10 : Composition de la féverole**



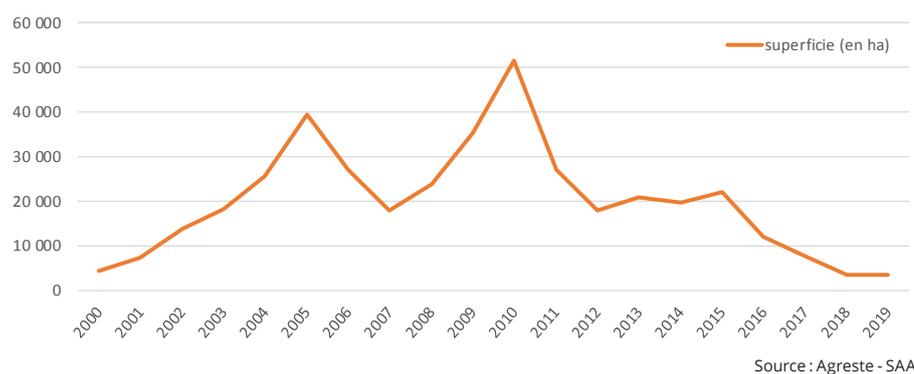
Source : INRA - AFZ 2004

d'attrait de cette culture. Depuis 2010, la surface régionaleensemencée en féverole baisse de 94 % pour s'établir à 3 400 ha.

La plus grande part de surface agricole utilisée pour la production de féveroles se situe sur la façade maritime.

Le Tardenois et Brie, le Vexin français et le Clermontois font aussi partie des petites régions agricoles qui en cultivent le plus. On n'observe pas de concordance significative entre zones d'élevage et zones de culture des féveroles.

**Graphique 11 : Évolution de la surface en fèverole dans les Hauts-de-France**



### 3. Les légumineuses fourragères

L'attrait des légumineuses fourragères baisse depuis des décennies en raison du faible prix du tourteau de soja (majoritairement importé), du développement du maïs ensilage et de la diminution du nombre d'exploitations spécialisées en élevage.

L'intérêt environnemental des légumineuses fourragères est incontestable même si de grandes quantités d'azote sont libérées par la dégradation rapide de la matière organique lors du retournement de ces prairies artificielles induisant un risque de fuite de nitrates vers les eaux souterraines ou superficielles. Les légumineuses favorisent de manière générale les populations d'insectes et par conséquent les animaux insectivores, en particulier les

oiseaux. Les légumineuses pluriannuelles constituent des refuges pour la nidification de certaines espèces d'oiseaux, pour l'alimentation d'insectes, d'oiseaux et de mammifères.

Au sein des Hauts-de-France, les principales légumineuses fourragères

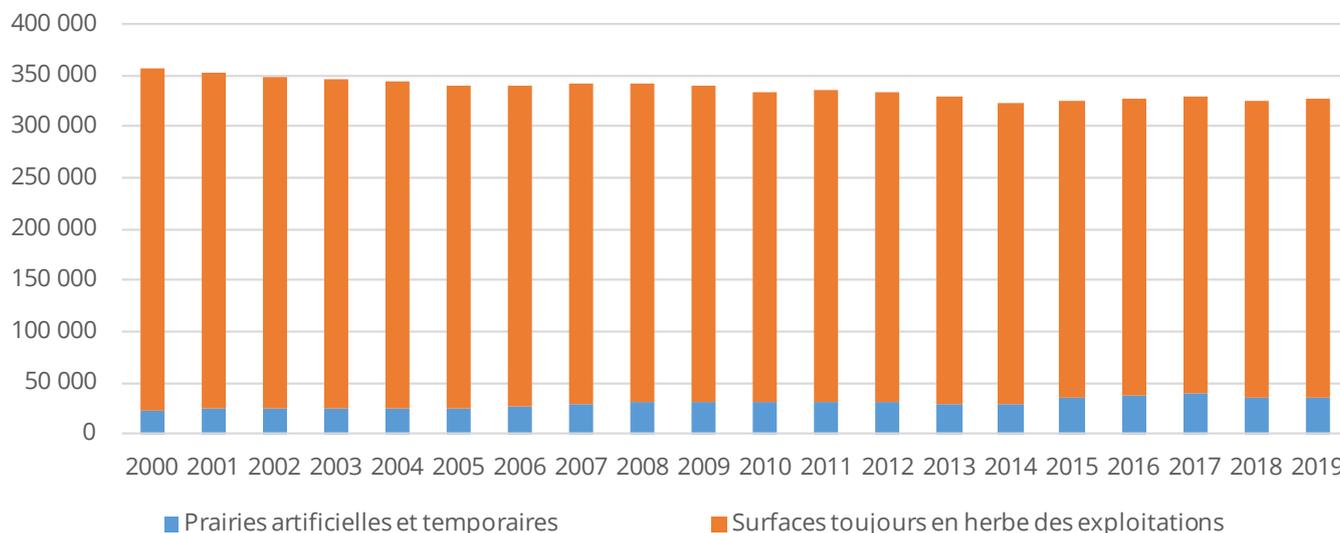
cultivées sont la luzerne et le trèfle. Ces cultures représentant plus de 80 % des prairies artificielles, leur évolution est corrélée. Les 20 % de prairies artificielles restants sont composés de vesces, mélilots, sainfoins et de mélanges de légumineuses fourragères. En 2019, la région totalise 10 550 hectares de prairies artificielles, niveau jamais atteint depuis 19 ans. C'est dans l'Aisne que les prairies artificielles se sont le plus développées en 19 ans (+ 90 %), suivi de l'Oise (+ 73 %) et du Pas-de-Calais (68 %). Depuis 10 ans, on observe une augmentation de la part des prairies artificielles et temporaires par rapport aux prairies permanentes. Elles représentent désormais 11 % des prairies de la région.

**Tableau 1 : Composition des prairies artificielles (en ha)**

Aides surfaces 2018 en ha	Luzerne en culture pure	Luzerne déshydratée	Trèfle en culture pure	Total	Total des prairies artificielles	Part de luzerne et trèfle
Aisne	1 220	1 155	244	2 619	2 799	94%
Nord	680	0	138	818	1 006	81%
Oise	1 878	152	550	2 580	2 772	93%
Pas-de-Calais	1 234	1	120	1 355	1 589	85%
Somme	2 467	0	753	3 220	3 500	92%

Source : PAC 2018

**Graphique 12 : Répartition des prairies permanentes ou non permanentes dans les Hauts-de-France (en ha)**



Source : Agreste - SAA

## Les surfaces en BIO

7 370 vaches, 2 130 brebis, 114 000 poulets de chair, 470 500 poules pondeuses sont conduits en mode de production biologique, en 2018, dans la région. Le nombre de têtes de bétail certifiées bio est en augmentation comme le sont les surfaces en cultures fourragères bio ou en conversion. Les surfaces bio en protéagineux sont en baisse alors que celles en oléagineux progressent.

### Productions végétales en mode de production biologique - Hectares en bio et conversion

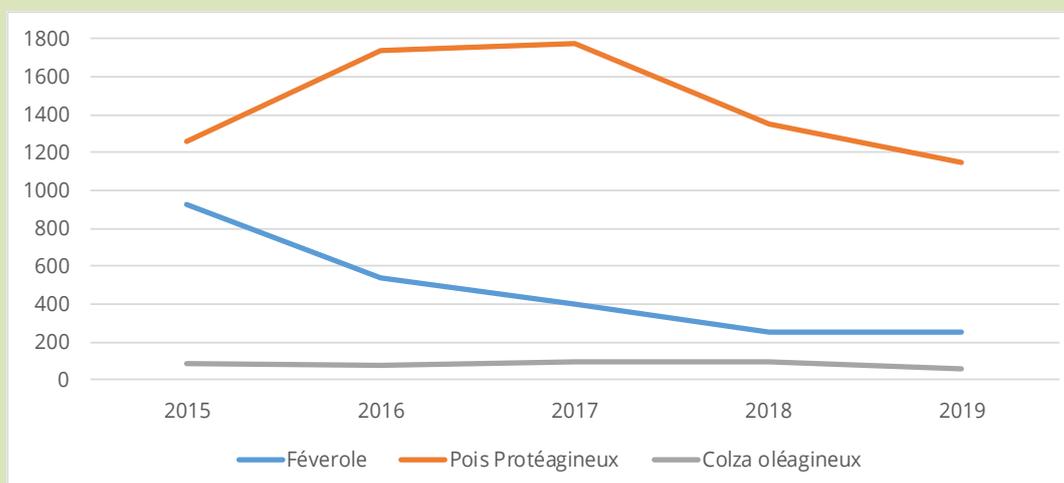
		Oléagineux	Protéagineux	Cultures fourragères
NORD	Certifiées Bio	0	11	1 122
	Conversion	22	42	515
PAS-DE-CALAIS	Certifiées Bio	0	43	824
	Conversion	23	1	490
AISNE	Certifiées Bio	0	38	753
	Conversion	86	41	429
OISE	Certifiées Bio	38	81	1 532
	Conversion	264	92	561
SOMME	Certifiées Bio	49	39	788
	Conversion	63	23	315
HAUTS-DE-FRANCE	Certifiées Bio	88	213	5 020
	Conversion	458	199	2 311
	Total	546	412	7 331
	Evol. / 17	139%	-25%	16%

Source : Agence bio

## Les semences certifiées

Beaucoup de légumineuses sont multipliées dans les Hauts-de-France : la luzerne, le trèfle violet, le trèfle incarnat ou la vesce commune. Parmi les plantes riches en protéines, la région produit aussi de nombreuses semences de pois protéagineux et de féverole.

### Surfaces acceptées en production de semences dans les Hauts-de-France en ha



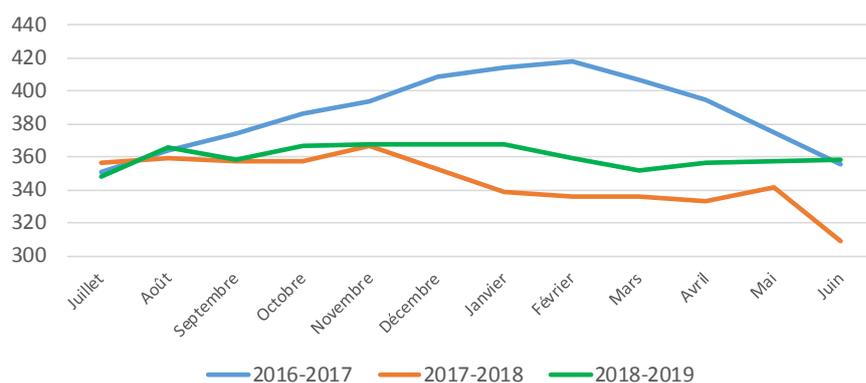
Source : GNIS

# 2 LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

## 1. Le colza

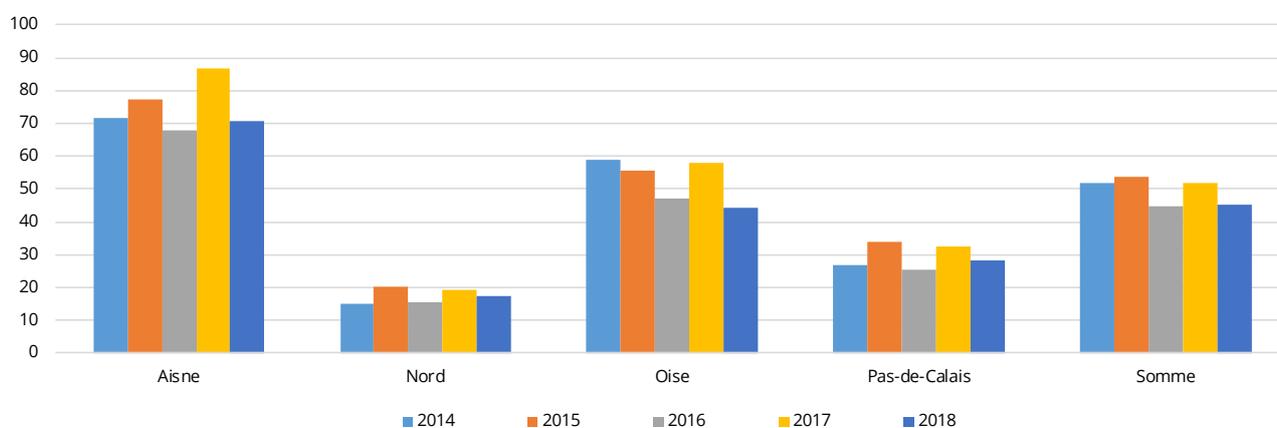
Le cours du colza ne cesse de baisser depuis l'abondante récolte de 2012-2013. L'abondance d'oléagineux au niveau mondial pèse sur les prix. En septembre 2019, le cours du colza rendu Rouen s'établit à 385 € la tonne contre 501 € en septembre 2012. La valeur de la production au prix de base (subventions comprises) d'oléagineux atteint 206 millions d'euros en 2018 contre 241 en 2015. En 2018, pour l'Aisne, la valeur s'élève à 71 millions d'euros, 45 pour la Somme et l'Oise, 28 pour le Pas-de-Calais et 17 pour le Nord.

Graphique 13 : Cours du colza rendu Rouen (en euro la tonne)



Source : La Dépêche

Graphique 14 : Valeurs en millions d'euros de la production au prix de base d'oléagineux par département et par an

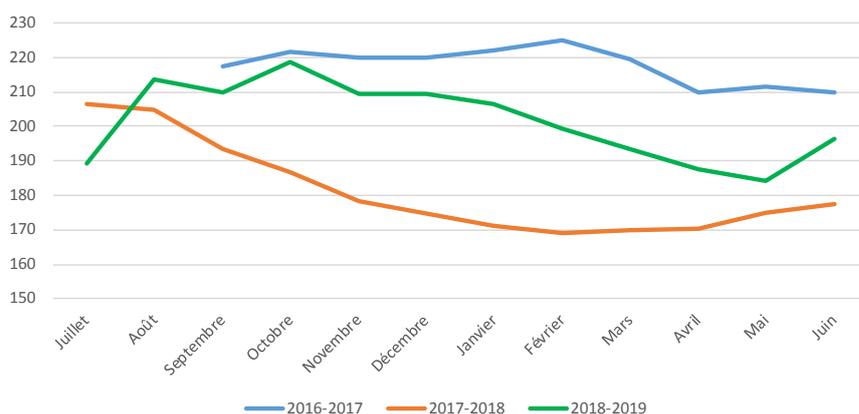


Source : Agreste - comptes de l'agriculture

## 2. Le pois protéagineux

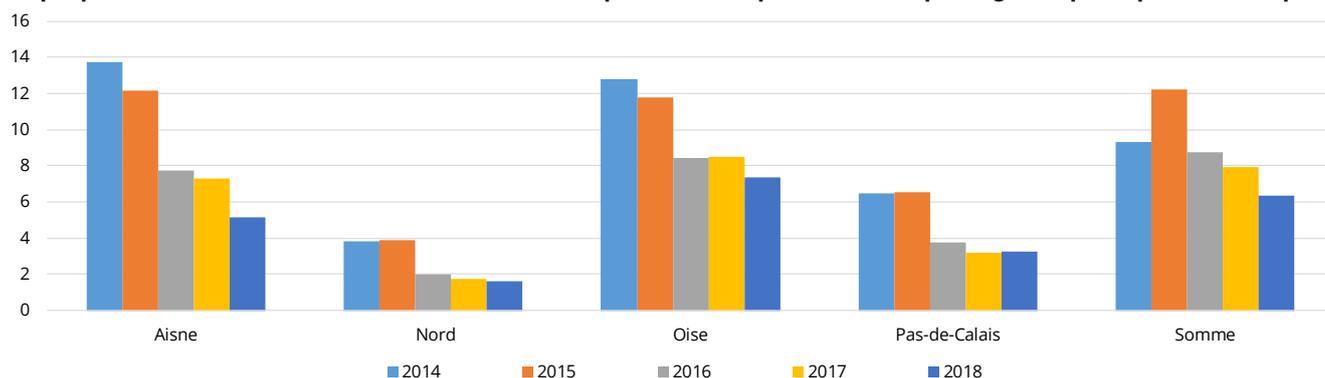
Le cours du pois protéagineux départ Marne se maintient à un niveau satisfaisant même s'il a connu des pics au-dessus de 300 € fin 2012. En septembre 2019, le cours du pois départ Marne s'établit à 182 € la tonne contre 314 € en septembre 2012. La valeur de la production au prix de base s'élève à 23,8 millions d'euros en 2018. En 8 ans, elle baisse de 70 % dans la région. Tous les départements sont touchés par cette diminution de valeur.

Graphique 15 : Cours du pois protéagineux départ Marne (en euro la tonne)



Source : La Dépêche

**Graphique 16 : Valeurs année n en millions d'euros de la production au prix de base de protéagineux par département et par an**



Source : Agreste - comptes de l'agriculture

### 3. Poids des cultures dans le résultat des exploitations

Alors que le poids du colza dans les moyennes et grandes exploitations de la région ne représente que 4 % du produit brut global, il s'élève à près de 13 % dans les exploitations spécialisées

en céréales et oléo-protéagineux. Pour ces dernières, le produit brut du colza grimpe à 23,8 milliers d'euros contre seulement 3 milliers pour le pois protéagineux. Toutefois, les produits bruts colza comme pois sont peu fluctuants comparés à ceux des céréales davantage soumis à la volatilité des cours. Pour les

exploitations spécialisées en bovins lait, la production de protéines végétales est très faible. Cela traduit une spécialisation des exploitations de la région, certaines tournées vers le végétal, d'autres vers l'animal et dépendantes de l'extérieur soit pour vendre leur production ou acheter leur alimentation.

**Tableau 2 : Détail des produits bruts principaux des grandes et moyennes exploitations toutes OTEX, OTEX Céréales et Oléoprotéagineux et OTEX Bovins lait**

Orientation technico-économique (OTEX)		Indicateur	2015	2016	2017
Ensemble des orientations technico-économiques	Produit brut céréales (k€)		78,6	44,3	62,23
	Produit brut oléagineux sauf colza (k€)		0,1	0,1	0,19
	Produit brut colza (k€)		12,4	9,4	10,68
	Produit brut pois protéagineux (k€)		1,3	1,0	1,03
	Produit brut (k€)		293	254,6	274,42
OTEFDD 15 : Céréales, oléagineux, protéagineux (COP)	Produit brut céréales (k€)		95,5	59,9	86,15
	Produit brut oléagineux sauf colza (k€)		0,1	0,2	0,14
	Produit brut colza (k€)		23,4	19,8	23,77
	Produit brut pois protéagineux (k€)		2,5	2,5	3,12
	Produit brut (k€)		189,2	155,1	184,09
OTEFDD 45 : Bovins lait	Produit brut céréales (k€)		34,8	20,1	32,18
	Produit brut oléagineux sauf colza (k€)		0,1	0,2	0,14
	Produit brut colza (k€)		2,3	1,1	1,61
	Produit brut pois protéagineux (k€)		0,2	0,2	0,16
	Produit brut (k€)		265,8	236,1	276,15

Source : Agreste - RICA

### 4. Poids des charges d'alimentation sur le chiffre d'affaires

La charge de l'alimentation est plus élevée pour les exploitations spécialisées en polyculture-poly-élevage (264 000 € en moyenne) que pour les exploitations spécialisées en bovins lait (221 000 € en moyenne). Ces derniers achètent plus d'aliments concentrés alors que les exploitants en polyculture-polyélevage achètent

**Tableau 3 : Poids du type d'aliment sur le chiffre d'affaires (en %)**

Ratio (en %)	Bovins lait	Polyculture Polyélevage	Trèfle en culture
Concentré/chiffre d'affaires	18,3	16,5	19,9
Grossiers/chiffre d'affaires	3,2	5,1	3,9
Alimentation/chiffre d'affaires	21,5	21,6	23,8

Source : Agreste - RICA 2017

plus d'aliments grossiers. Les éleveurs laitiers semblent plus en recherche d'une autonomie alimentaire mais

restent dépendants des aliments concentrés pour obtenir un lait de qualité.

# 3 LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR PRODUIT

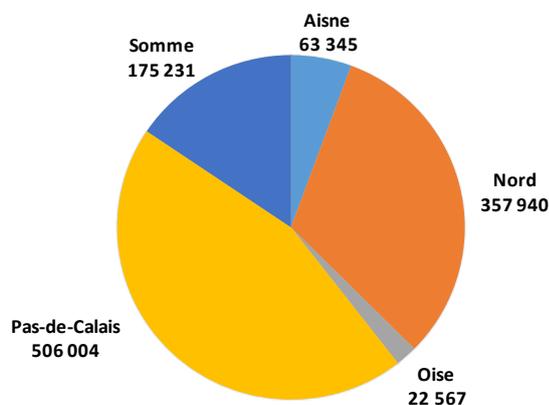
En région Hauts-de-France, les départements du Pas-de-Calais et du Nord se distinguent pour les échanges au sein de l'Union européenne (UE) comme pour l'import/export depuis et vers les Pays tiers. Ils bénéficient d'une situation géographique frontalière, ainsi que d'un réseau important d'infrastructures de transport (autoroutières, ferroviaires, fluviales et maritimes). Ainsi, pour les trois types de produits étudiés, le Pas-de-Calais représente 46 % des exports et le Nord 34 %.

Au total, en 2019, la région exporte 1 125 millions d'euros de produits du travail des grains et produits amylacés mais elle en importe 474 millions d'euros. La balance commerciale régionale est aussi positive pour les aliments pour animaux avec 488 millions d'euros de produits exportés pour moins de 187 importés. Cependant, la région importe 614 millions d'euros d'huiles et graisses végétales et animales et de tourteaux alors qu'elle n'en exporte que pour une valeur de 139 millions d'euros. Ce sont les départements du Nord et du Pas-de-Calais qui importent le plus de corps gras avec respectivement une valeur de 417 et de 110 millions de produits importés.

L'Oise est fortement importatrice de produits du travail des grains et produits amylacés (195 millions d'euros) suivie par le Nord avec 145 millions d'euros.

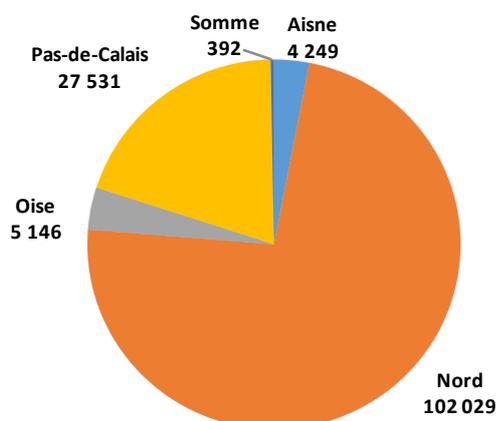
La région Hauts-de-France est la première région exportatrice de produits du travail des grains et produits amylacés. Elle constitue aussi la première région exportatrice d'aliments pour animaux mais elle est aussi la première importatrice d'aliments pour animaux et la deuxième importatrice d'huiles, graisses végétales et animales, tourteaux.

**Graphique 17 : Performance à l'export de produits du travail des grains et produits amylacés en 2019 (en millier d'euros)**



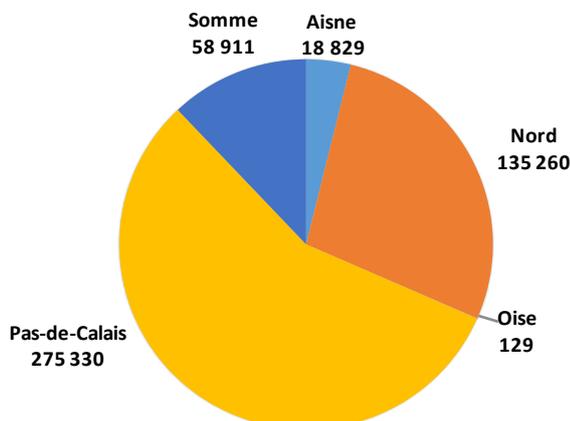
Source : DGDDI - Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

**Graphique 18 : Performance à l'export d'huiles et graisses végétales et animales en 2019 (en k€)**



Source : DGDDI - Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

**Graphique 19 : Performance à l'export d'aliments pour animaux en 2019 (en k€)**



Source : DGDDI - Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

# 4 LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FILIÈRE PROTÉINES VÉGÉTALES

La région compte 36 600 emplois dans les IAA en 2016, selon l'URSAAF soit 10,7 % des emplois français des IAA. Les établissements spécialisés

en alimentation animale représentent 1 480 emplois, ceux spécialisés en céréales, grains et produits amyliacés 5 160 emplois, l'industrie des corps

gras totalise 980 emplois et la filière pomme de terre 1 062 emplois.

## 1. Les principaux établissements de fabrication d'huiles et de graisses

ETABLISSEMENTS	Tranche d'effectif	Catégorie d'entreprise	Code Postal	Commune
LESIEUR	250 à 499	GE	59210	COUDEKERQUE BRANCHE
SOCIETE INDUSTRIELLE DES OLEAGINEUX	100 à 199	ETI	62223	SAINT LAURENT BLANGY
FONDOIR BUCHEZ	20 à 49	PME	59940	ESTAIRE
SOCIETE INDUSTRIELLE DE BONDUES	20 à 49	GE	59910	BONDUES
ETS CH DAUDRUY VAN CAUWENBERGHE ET FILS	20 à 49	ETI	59640	DUNKERQUE

Source : www.sirene.fr - Octobre 2019

## 2. Les principaux établissements de travail de grain

ETABLISSEMENTS	Tranche d'effectif	Catégorie d'entreprise	Code Postal	Commune
GRANDS MOULINS DE PARIS	1000 à 1999	GE	62232	ANNEZIN
CEREAL PARTNERS FRANCE	500 à 999	ETI	02240	ITANCOURT
DAILYCER FRANCE	250 à 499	ETI	80500	FAVEROLLES
LIMAGRAIN INGREDIENTS LCI	250 à 499	GE	62510	ARQUES
SOUFFLET ALIMENTAIRE	250 à 499	GE	59300	VALENCIENNES
NOUVELLE RIZERIE DU NORD	20 à 49	PME	59140	DUNKERQUE
MOULINS WAAST	20 à 49	PME	59246	MONS EN PEVELE
MINOTERIE DE LEFOREST	20 à 49	PME	62790	LEFOREST
FLANQUART	20 à 49	PME	62232	ANNEZIN
SA ARTESIENNE DE MINOTERIE	20 à 49	PME	62490	VITRY EN ARTOIS
MOULINS DU NORD ET DE PICARDIE	20 à 49	PME	62120	AIRE SUR LA LYS
MOULIN DELIGNE	20 à 49	ETI	60230	CHAMBLY

Source : www.sirene.fr - Octobre 2019

### 3. Les principaux établissements de fabrication de produits amylacés

ETABLISSEMENTS	Tranche d'effectif	Catégorie d'entreprise	Code Postal	Commune
ROQUETTE FRERES	2000 à 4999	GE	62136	LESTREM
TEREOS STARCH & SWEETENERS EUROPE	500 à 999	GE	80190	MESNIL SAINT NICAISE
CARGILL HAUBOURDIN SAS	250 à 499	ETI	59320	HAUBOURDIN
ROQUETTE FRERES	200 à 249	GE	80800	VECQUEMONT
ROQUETTE FRERES	100 à 199	GE	02290	MONTIGNY LENGRAIN

Source : www.sirene.fr - Octobre 2019

### 4. Les principaux établissements spécialisés en aliments pour animaux de ferme

ETABLISSEMENTS	Tranche d'effectif	Catégorie d'entreprise	Code Postal	Commune
NOVIAL	50 à 99	ETI	59159	NOYELLES SUR ESCAUT
SERMIX	50 à 99	GE	02400	CHIERRY
SKRETTING FRANCE	50 à 99	ETI	02140	FONTAINE LES VERVINS
ETABLISSEMENTS DURANEL	20 à 49	PME	62150	GAUCHIN LEGAL
NUTRILAC SA	20 à 49	GE	62180	VERTON
SOCIETE SPECIALISTE DE L'ALIMENTATION	20 à 49	PME	62510	ARQUES
SANDERS NORD EST	20 à 49	GE	59550	LANDRECIES
NOVIAL	20 à 49	ETI	80300	ALBERT
ALLIANCE NUTRITION ANIMALE (PORVIGOR)	20 à 49	ETI	80600	DOULLENS
GROUPE SOGAL	10 à 19	PME	60220	ABANCOURT
VILOFOSS	10 à 19	PME	62310	CREPY
FRANCE MELASSES	10 à 19	PME	62000	ARRAS

Source : www.sirene.fr - Octobre 2019

### 5. Les principaux établissements spécialisés en aliments pour animaux de compagnie

ETABLISSEMENTS	Tranche d'effectif	Catégorie d'entreprise	Code Postal	Commune
NESTLE PURINA PETCARE FRANCE	250 à 499	GE	80800	AUBIGNY
NESTLE PURINA PETCARE FRANCE	250 à 499	GE	62140	MARCONNELLE
CONTINENTALE NUTRITION	250 à 499	ETI	62200	BOULOGNE SUR MER
ROYAL CANIN SAS	100 à 199	GE	59258	LES RUES DES VIGNES
UNITED PETFOOD FRANCE-JPF	50 à 99	ETI	62126	WIMILLE
S.M.T 62	20 à 49	PME	62480	LE PORTEL
C & D FOODS FRANCE	20 à 49	PME	62200	BOULOGNE SUR MER

Source : www.sirene.fr - Octobre 2019

## DÉFINITIONS

Quatre catégories d'entreprises sont définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, on utilise les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan.

On distingue :

- les microentreprises ;
- les petites et moyennes entreprises
- les entreprises de taille intermédiaire
- les grandes entreprises.

La catégorie des microentreprises est constituée des entreprises qui :

- d'une part occupent moins de 10 personnes
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui :

- d'une part occupent moins de 250 personnes,
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

La catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises, et qui :

- d'une part occupent moins de 5 000 personnes,
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

La catégorie des grandes entreprises (GE) est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

[www.draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Forêt de la région Hauts-de-France  
Service régional de l'information statistique et économique  
518 rue Saint Fuscien - CS 90069 - 80094 Amiens cedex 3  
Tél. 03 22 33 55 50  
Courriel : [srise.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Directeur Régional : Luc Maurer  
Directrice de la publication : Emilie Hennebois  
Rédactrice : Sandra Delaby  
Composition : Monique Lecut  
ISSN : en cours  
© Agreste 2020

[agreste.agriculture.gouv.fr](https://agreste.agriculture.gouv.fr)

[AGRICULTURE.GOUV.FR](https://agriculture.gouv.fr)



[ALIMENTATION.GOUV.FR](https://alimentation.gouv.fr)